

Le Pouvoir Organisateur (P.O.) de l' E.Ca.H. a.s.b.l.

Le Pouvoir Organisateur est chargé de gérer et de superviser le fonctionnement de l'école; il veille à développer les conditions d'un enseignement de qualité pour faire vivre un projet éducatif et pédagogique particulier, adapté au contexte local.

- Le Pouvoir Organisateur de l'ASBL E.Ca.H. est composé d'une équipe de membres qui consacrent bénévolement du temps ainsi que leur expérience personnelle et professionnelle à la gestion et supervision du fonctionnement de nos établissements au niveau de la pédagogie, finances, administration, gestion du personnel, infrastructures et patrimoine, sécurité et bien-être.
- Son rôle est d'assurer, en étroite collaboration avec les directions, une bonne gestion des différents établissements dans tous ces domaines, conformément aux règles légales ou internes et d'avoir une vision de l'avenir.
- Le PO se doit de garantir les bonnes relations avec les partenaires proches (les centres PMS, les autres écoles, les associations locales, ...) et veiller à positionner l'école dans son environnement.
- Le Pouvoir Organisateur est aussi l'employeur des équipes qui font vivre au quotidien les diverses implantations scolaires : les directions qui sont les gestionnaires et animateurs des établissements sur le terrain, les enseignants qui se chargent de l'accueil des élèves et des activités pédagogiques ainsi que le personnel administratif et technique.

Cinq entités dépendent de notre Pouvoir Organisateur. L'objectif est de faciliter les relations pédagogiques entre les différents niveaux et de permettre aux enfants de franchir plus aisément le cap du **maternel** au **primaire**, du **primaire** au **secondaire**.

Ces implantations sont les suivantes :

- **L'Ecole Maternelle Notre-Dame** à Hannut
- **L'Ecole Fondamentale Saint-Cœur de Marie** à Hannut et Cras-Avernas
- **L'Ecole Primaire Sainte-Croix** à Hannut
- **Le Lycée Sainte-Croix et Notre-Dame D1** à Hannut
- **Le Collège Sainte-Croix et Notre-Dame D2D3** à Hannut

Le Pouvoir Organisateur de l'E.Ca.H. scolarise actuellement plus de **2400** élèves.

Le Pouvoir Organisateur en un coup d'œil

ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DE HANNUT A.S.B.L.

Siège social: rue de Crehen, 1 - 4280 Hannut

2 sections

Président : Patrick BONTE

Assemblée générale (*)

Organe d'administration (*)

Comité PO-Directions

Conseil d'entreprise (*)

Comité pour la prévention et la protection au travail (*)

Section Enseignement Fondamental

Président : Michel DOKENS

<u>Ecole Primaire Sainte-Croix</u>	<u>Ecole Maternelle Notre-Dame</u>	<u>Ecole Fondamentale du Saint-Cœur de Marie</u>
Rue de Crehen, 1 4280 Hannut	Rue Zénobe Gramme, 50 4280 Hannut	Rue de l'Aîte, 1 - 4280 Hannut Rue de Rivage - 4280 Cras-Avernas
Directeur : Pierre TOPPET pierre.toppet@ecah.be	Directrice : Catherine PONCIN catherine.poncin@ecah.be	Directrice : Anick TRIFFAUX anick.poncelet@ecah.be
Conseil de participation (*)	Conseil de participation (*)	Conseil de participation (*)
Association des parents (*)	Association des parents (*)	Association des parents (*)
Délégation syndicale (*)		

Section Enseignement Secondaire

Président : Jean-Marie CLOSSET

<p>Lycée Sainte-Croix et Notre-Dame D1</p> <p>Avenue Paul Brien, 4 4280 Hannut</p> <p>Directeur : Bernard DOYEN <i>Gestion des élèves de 2^{ème}</i></p> <p>bernard.doyen@ecah.be</p> <p>Directeur adjoint : Jean-Michel DEJONGHE <i>Gestion des élèves de 1^{ère}</i></p> <p>jean-michel.dejonghe@ecah.be</p>	<p>Collège Sainte-Croix et Notre-Dame D2D3</p> <p>Rue de Crehen, 1 4280 Hannut</p> <p>Directeur : Patrick CARLIER <i>Gestion des élèves du 2^e degré</i></p> <p>patrick.carlier@ecah.be</p> <p>Directrice adjointe : Catherine PIRARD <i>Gestion des élèves du 3^e degré</i> <i>Remplacement du directeur en son absence</i></p> <p>catherine.pirard@ecah.be</p>
Association des parents (*)	
Conseil d'école	Conseil éducatif et pédagogique (C.E.P.)
	Conseil de discipline et d'accompagnement socio-éducatif (CODIASE)
Conseil de participation (*)	Conseil de participation (*)
Conseil des élèves	Conseil des élèves

(*) les organes prévus par les dispositions légales